

ב"ה

# PESSA'H

2023 - 5783

MERCREDI 5 AVRIL AU SOIR-JEUDI 13 AVRIL AU SOIR



**VOTRE GUIDE**  
*pour vivre les fêtes*



# CÉLÉBRONS LA LIBERTÉ !

Le sens fondamental de la célébration de Pessa'h est lié à la sortie d'Égypte et à l'esclavage dont D.ieu a libéré notre peuple il y a plus de 3300 ans. Cette fête est en effet appelée "le temps de notre liberté".

Plus profondément c'est de la libération de toutes les limites que le monde veut nous imposer dont il est ici question (« Mitsrajim » : L'Égypte en hébreu vient de la même racine que « Métsarim » : les limites). Mener une vie en accord avec la Torah au quotidien, laisser la lumière de l'âme éclairer notre existence, sont les moyens de nous libérer de « notre propre Égypte » et ainsi s'élever de niveau en niveau continuellement.

Nous ne commémorons pas un Pessa'h passé, nous vivons un nouveau Pessa'h, car le judaïsme revêt un caractère présent à toute célébration. Une nouvelle libération se présente à nous, une lumière nouvelle vient nous renforcer.

Plus encore, le caractère exceptionnel de cette année dévoile des messages précieux dans notre quête de liberté.

Cette année est une "année du rassemblement", "Chnat Hakhel". Tous les 7 ans le Roi d'Israël rassemblait hommes, femmes et enfants au Temple et lisait, sur une estrade en bois préparée

pour l'occasion, des passages spécifiques de la Torah pour renforcer chacun dans la crainte et la foi en D.ieu.

Ce commandement fondamental conjugué aux enseignements de Pessa'h vient intensifier notre capacité à nous détacher des fers de l'exil. Pessa'h doit être vécu dans le «rassemblement». Ne dit-on pas que l'union fait la force ? Les Sages n'ont-ils pas enseigné : « Deux Hommes peuvent porter ENSEMBLE plus encore que le poids additionné que chacun peut porter seul » ?



«Rassemble le peuple, Hommes, Femmes et enfants» (Deut. 31:12) pour la perfection d'une «grande assemblée», où chacun sera pénétré d'un sentiment d'unité, où chaque individu, bien que conservant sa particularité, sera une part indispensable d'une seule et même entité, un seul et même peuple. Peuple unique pour lequel le D.ieu Un atteste dans la Torah qui est Une qu'il est "une nation de prêtres et un peuple saint" (Ex. 19:6).

Ici réside donc le moyen d'accéder à une liberté réelle et définitive : se libérer ENSEMBLE de toutes les contingences du monde et S'UNIR autour des mêmes valeurs. C'est alors que pénétrés d'un sentiment d'UNITÉ nous pourrions mériter très prochainement la promesse (Mi'ha 7:15): « Comme aux jours de ta sortie d'Égypte Je vous montrerai des merveilles » avec la venue de Machia'h et la délivrance tant attendue.

*D'après les enseignements du  
Rabbi de Loubavitch*



## TOUT SE PRÉPARE...

Pessa'h est une fête qui réclame un engagement complet, pas seulement pendant huit jours mais pendant les semaines qui précèdent.

En dehors des obligations habituelles que l'on retrouve à l'occasion de toutes les fêtes, Pessa'h se caractérise par l'interdiction de manger tout levain ou produit levé, désigné comme « 'Hamets ». « Pendant sept jours, vous mangerez du pain sans levain... et on ne verra pas de levain à toi (qui t'appartient) » ordonne le texte de la Torah (Exode 13:3-7). Pour cela, nous faisons un nettoyage approfondi de nos maisons et les vérifions attentivement avant que Pessa'h commence, éliminant peu à peu le 'Hamets de chaque pièce, de tous les coins et recoins. Dans le monde entier, les maisons juives connaissent ce processus. Les indications qui suivent vous aideront à le mener à bien chez vous.

### Qu'est-ce que le 'Hamets ?

Tout produit levé contenant une des cinq céréales – blé, orge, avoine, seigle, épeautre – est appelé 'Hamets et est donc interdit à Pessa'h. Nettoyez votre maison de toute trace de 'Hamets. Videz les poches des vêtements et les

sacs d'aspirateur. Si c'est nécessaire, remplacez la nourriture des animaux familiers. Vous allez utiliser des ustensiles de cuisine et de la vaisselle réservés à Pessa'h, mettez donc de côté ceux dont vous vous servez toute l'année, par exemple dans un placard qui restera fermé durant toute la fête (certains ustensiles et plaques de cuisson peuvent être rendus « cachères pour Pessa'h », consultez votre rabbin à ce sujet.) Après nettoyage, il ne vous reste plus qu'à recouvrir soigneusement les tables et plans de travail utilisés pour le 'Hamets pendant l'année ; ainsi vous pourrez vous en servir pendant la fête.

### Acheter pour Pessa'h

Tous les aliments que l'on achète tout prêts, souvent produits industriellement, doivent avoir une garantie rabbinique qu'ils sont bien cachères pendant toute l'année. C'est encore plus important à Pessa'h car il faut vérifier qu'ils ne contiennent aucun 'Hamets. En ce moment, c'est plus facile que jamais. Les magasins concernés sont remplis de

produits « cachères pour Pessa'h ». Les fruits, les légumes et la plupart des produits frais et n'ayant fait l'objet d'aucune préparation sont cachères pour Pessa'h. En cas de doute, n'hésitez pas à poser la question à votre rabbin ou au numéro de téléphone indiqué dans ce guide.

Quant à l'aliment vedette de la fête, la Matsa, préférez-la « Chemoura-surveillée » à chaque étape depuis la moisson et faite à la main. Elle sera alors pleinement, dit le Zohar, « l'aliment de la foi et l'aliment de la guérison ».

### **Vendre votre 'Hamets**

Comme il est interdit de consommer et même de posséder du 'Hamets pendant les huit jours de Pessa'h, nous le vendons à un non-Juif. Bien sûr, cette vente doit être légalement valide en droit juif, nous laissons donc faire les experts. Pour cela, vous trouverez dans ce guide un formulaire appelé « Acte de procuration pour la vente du 'Hamets ». Remplissez-le et renvoyez-le comme indiqué.

Vous permettrez ainsi au rabbin de transmettre la propriété de votre 'Hamets pour la durée de la fête. Il se chargera aussi de le récupérer pour vous une fois celle-ci terminée. Pas d'inquiétude à avoir : il vous suffira d'enfermer votre 'Hamets où vous le souhaitez, dans un placard fermé par exemple et de ne pas y toucher pendant Pessa'h. Personne ne viendra vous le réclamer.

**Vous pouvez aussi donner cette procuration par internet sur [loubavitch.fr](http://loubavitch.fr) ou par téléphone au 01 45 26 87 60.**



**MARDI SOIR 4 AVRIL**

### ■ la recherche du 'Hamets

On enveloppe soigneusement dix petits morceaux de pain dans du papier et on les cache dans la maison (attention : celui qui s'en charge doit garder la liste des cachettes pour être sûr de ne rien oublier !).

Traditionnellement, on utilise une bougie pour s'éclairer pendant la recherche, une cuillère pour recueillir le 'Hamets trouvé, une plume pour nettoyer le lieu et un sac en papier pour y mettre le tout. N'oubliez pas la bénédiction et le texte qui l'accompagne (voir p.6).





MERCREDI MATIN 5 AVRIL

■ **Le jeûne des premiers-nés**

Quand D.ieu frappa les premiers-nés d'Egypte, Il épargna les premiers-nés juifs. Depuis lors, en souvenir et en signe de reconnaissance, ceux-ci jeûnent la veille de Pessa'h. Il est dit que « la joie brise les limites ». Comme la joie d'une Mitsva, telle que la conclusion de l'étude d'un traité talmudique, transcende ici l'obligation de jeûner, les premiers-nés peuvent interrompre leur jeûne très tôt dans la journée grâce à un repas de Mitsva qui suit la conclusion d'un traité. Renseignez-vous auprès de votre communauté.

■ **la destruction du 'Hamets**

Les dix morceaux de 'Hamets trouvés pendant la recherche sont brûlés ce matin.

■ **Le moment arrive d'un Sédère éternel !**

On a coutume de ne consommer d'aucun des aliments spécifiques du Sédère aujourd'hui, en particulier la Matsa.



# LA VENTE DU 'HAMETS

Pour permettre au Rabbin de procéder à cette vente, retournez le formulaire au verso, parmi les différents moyens cités ci-contre.

*Il est inutile d'avoir rangé tout le 'Hamets pour envoyer la procuration. Il suffit de préciser les lieux où il sera déposé. Le 'Hamets devra s'y trouver à la date de la vente effective.*

■ **DÉPOSEZ AU BETH 'HABAD LE PLUS PROCHE**

avant mardi 4 avril à 19 heures

■ **SUR INTERNET**

sur [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Jusqu'au mardi 4 avril à 19 heures

■ **PAR FAX**

au 01 45 26 24 37  
Jusqu'au mardi 4 avril à 19 heures

■ **SUR SMARTPHONE**

Sur l'appli « Pessa'h » disponible sur l'App Store et Google Play  
Jusqu'au mardi 4 avril à 19 heures

# ACTE DE VENTE DU 'HAMETS

Je soussigné(e) : .....

demeurant : .....

.....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

donne le plein pouvoir au Rabbin LI Kahn pour  
procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes  
de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée  
m'appartenant, de même qu'à la location des lieux  
suivants où ils seront entreposés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

et partout où il se trouve.

et j'accepte toutes les modalités et les conditions  
énoncées dans l'acte général de procuration pour  
la vente du 'Hamets, établi par le RaRabbin LI  
Kahn.

Date : .....

Signature : .....



**MARDI SOIR 4 AVRIL**

Avant de commencer la recherche du 'Hamets, on  
dit la bénédiction suivante :

**BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU  
MÉLÉ'H HAOLAME ACHÈRE KIDECHANOU  
BÉMITSVOTAV VÉTSIVANOU AL BIOR  
'HAMETS.**

*Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers,  
qui nous a sanctifiés par Ses Commandements  
et nous a ordonné de détruire le 'Hamets.*

Après avoir terminé la recherche, déposez le sac en  
papier contenant le 'Hamets dans un endroit à part  
jusqu'au matin et dites le PREMIER KOL 'HAMIRA :

*“Que tout 'Hamets, qui se trouve en ma  
possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai  
pas détruit, dont je n'ai pas connaissance, soit  
considéré comme inexistant et sans valeur,  
comme la poussière de la terre.”*

**MERCREDI MATIN 5 AVRIL**

Après avoir brûlé le 'Hamets, abandonnez toute  
propriété sur celui que vous auriez pu oublier en  
disant le SECOND KOL HAMIRA :

*« Que tout 'Hamets qui se trouve en ma  
possession, que j'ai vu ou non, que j'ai considéré  
ou non, que je l'ai détruit ou non, soit considéré  
comme inexistant et sans valeur, comme la  
poussière de la terre »*



## AVANT LE MERCREDI 5 AVRIL

- Vente du 'Hamets  
(par l'acte de vente)

## MARDI 4 AVRIL

- Recherche du 'Hamets avec  
récitation du premier Kol  
'Hamira **à partir de 20h37**

## MERCREDI 5 AVRIL

### veille de Pessa'h

- Jeûne des premiers-nés  
(début: 5h41)
- On arrête de manger du  
'Hamets **à 11h30**
- On brûle le 'Hamets restant  
et on récite le second Kol  
'Hamira **avant 12h36**
- On fait le Erouv Tavchiline  
comme décrit en page 11
- **Avant 19h51\***- On allume les  
bougies de Yom Tov et l'on dit  
les bénédictions 1 et 3
- On commence le Sédère  
**après 20h39**

## JEUDI 6 AVRIL

### premier jour de Pessa'h

- Tefilat Tal  
(prière pour la rosée)

- **Après 20h54** - On allume  
les bougies de Yom Tov,  
uniquement à partir d'une  
flamme déjà existante et l'on  
dit les bénédictions 1 et 3
- On commence à compter le  
Omer
- On commence le deuxième  
Sédère

## VENDREDI 7 AVRIL

### second jour de Pessa'h

- **Avant 19h53\*\*** - On allume  
les bougies de Chabbat et  
l'on dit la bénédiction 2

## SAMEDI 8 AVRIL

### chabbat 'hol hamoëd

- Fin de Chabbat **à 20h56**

## DU SAMEDI 8 AU MARDI

### 11 AVRIL

### demi-fêtes

- Jours de 'Hol Hamoëd
- On ne met pas les Tefiline

## MARDI 11 AVRIL

### veille de yom tov

- **Avant 19h58\***- On allume les  
bougies de Yom Tov et l'on  
dit la bénédiction 1

## MERCREDI 12 AVRIL

### 7ème jour de Pessa'h

- **Après 21h01** - On allume les  
bougies de Yom Tov,  
uniquement à partir d'une  
flamme déjà existante et  
l'on dit la bénédiction 1

## JEUDI 13 AVRIL

### 8ème jour de Pessa'h

- On dit le Yzkor  
(prière commémorant la  
mémoire des défunts)
- Dans l'après-midi :  
Séoudat Machia'h
- Fin de Pessa'h **à 21h03**

*Le 'Hamets vendu pourra être consommé  
une heure après la sortie de la fête*

## LES BÉNÉDICTIONS

1

BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU  
MÉLÈ'H HAOLAMEACHÈRE KIDECHANOU  
BÉMITSVOTAV VÉTSIVANOU LEHADLIK  
NÈRE CHEL YOM TOV

2

BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU  
MÉLÈ'H HAOLAMEACHÈRE KIDECHANOU  
BÉMITSVOTAV VÉTSIVANOU LEHADLIK  
NÈRE CHEL CHABBAT KODECH.

3

BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU  
MÉLÈ'H HAOLAME CHÈHÉ'HÉYANOU  
VÉKIYEMANOU VÉHIGUANOU LIZMANE  
HAZÉ

\* N'allumez pas après l'heure indiquée

\*\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir  
d'une flamme déjà existante



## LE SÉDÈRE DE PESSA'H

Participez à un Sédère ou faites-en un chez vous. Quel que soit votre choix, que ce soit le plus inoubliable et le plus inspirant Pessa'h que vous aurez jamais vécu.

Entrez-y comme on entre dans un monde de sensations nouvelles, en une sorte d'immersion totale. Les sons, les mots, écrits et prononcés, le goût des choses : tout est là, pour la découverte. Toutes les générations sont présentes à la même table et chacun y a sa place, qui lui correspond. C'est une expérience absolue qui donne à ressentir, à tous ceux qui y participent, ce que veut dire être libre. C'est le Sédère.

Mais il a aussi un autre aspect, qui le rend encore plus fascinant : il s'enracine au plus profond de la mystique juive. Chacune de ses étapes possède un « corps » mais également une « âme », un sens premier autant qu'un enseignement qui touche jusqu'aux plus hauts degrés de la conscience.

Aucun rite n'a survécu aussi longtemps et n'est resté aussi fidèle à sa forme d'origine. Aucune leçon n'a touché l'humanité avec une telle force, diffusant les valeurs de dignité humaine, de liberté

et de foi dans le progrès de tous dans chaque société rencontrée. En notre temps, à tous les coins du monde, des familles juives se réunissent pour reconstituer ce Sédère de Pessa'h originel, encore et encore, année après année. Et, chaque année, il y a davantage à apprendre. Vous aussi, faites de ce Pessa'h le plus inspirant que vous aurez jamais vécu.

### La Haggada : un guide d'étape en étape

Au Sédère nous racontons l'histoire de la sortie d'Égypte et de la naissance de notre peuple mais aussi bien d'autres choses. Les rites pratiqués à la table du Sédère nous donnent à revivre concrètement une forme de « sortie d'Égypte » pour notre temps. Ils permettent ainsi une vraie renaissance spirituelle et transmettent à chacun, hommes, femmes et enfants, un sentiment de liberté intérieure et de force spirituelle.



La Haggada de Pessa'h, qui raconte toute cette histoire, dit que, dans chaque génération, chacun doit se considérer comme s'il était lui-même sorti d'Égypte. Nos sages enseignent que l'Égypte et le pharaon représentent les forces négatives qui contraignent l'homme. L'esclavage en Égypte, dans ce contexte, renvoie aux chaînes psychologiques qui asservissent l'esprit humain et le condamnent à renoncer à son plein potentiel spirituel. Ce qui pourrait sembler être un paradoxe : le premier soir de Pessa'h, au moment où la liberté apparut enfin,

nous la revivons en suivant une série de quinze étapes prédéfinies. C'est ce que l'on appelle le Sédère ou « l'ordre ». C'est ainsi que la Haggada procède. En cet instant où nous passons de l'esclavage à la liberté, la Haggada, au fil du texte, nous dit exactement où nous sommes, quand et pourquoi. Qui que l'on soit, quel que soit son degré de connaissance ou de croyance, la Haggada nous parle. Elle parle même aux enfants en mettant en valeur de nombreuses coutumes qui retiennent leur attention... et la nôtre.

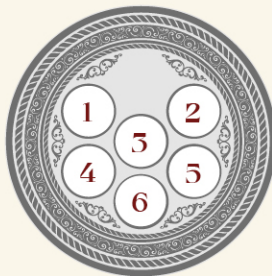
# LES INDISPENSABLES DU SÉDÈRE

## LE PLATEAU

**1 | BETSA** : un œuf dur. Il représente l'offrande de fête que l'on faisait dans le Temple pour chacune d'entre elles.

**2 | ZEREA** : l'agneau que chaque famille offrait dans le Temple de Jérusalem pour Pessa'h est représenté par le Zereo. La tradition mystique le remplace par un cou de poulet grillé qui ne sera pas mangé. Cela nous rappelle que, bien que la liberté nous accompagne pendant le Sédère, elle ne sera complète qu'avec l'avènement prochain des temps messianiques.

**3 | MAROR** : les herbes amères, généralement de la romaine



et du raifort. C'est l'amertume des souffrances en Égypte qui est ainsi apportée à table. On en consomme au moins 19 grammes.

**4 | KARPAS** : l'Égypte voulut briser nos ancêtres en leur imposant des travaux forcés

cruels. Un légume, en général de l'oignon ou de la pomme de terre, est trempé dans de l'eau salée et mangé. Nous sentons ainsi le goût des larmes qu'ils versèrent.

**5 | HAROSSET** : une pâte faite de noix, de poires et de pommes. Elle évoque le mortier utilisé par nos ancêtres esclaves pour fabriquer les briques nécessaires à la construction de villes pour les Égyptiens.

**6 | HAZÉRÈT** : comme pour le Maror, cela nous rappelle que l'exil est amer.

# LES QUATRE COUPES DE VIN

Les quatre coupes sont bues au cours du Sédère et elles représentent quatre étapes vers la liberté : « Je te délivrerai... Je te sauverai... Je te libérerai... Je te prendrai pour Moi comme peuple. » Chacune de ces coupes de vin (ou de jus de raisin) doit contenir au moins 8,6 centilitres et doit être bue accoudé du côté gauche.

**Avant de boire le vin, on récite la bénédiction suivante :**

**BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÈLÈ'H HAOLAME  
BORÉ PERI AGUAFÈNE**

*Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui a créé le fruit de la vigne.*

Une cinquième coupe de vin : avant de faire la bénédiction après le repas, on remplit une coupe de vin particulière pour le prophète Elie. Celui-ci vient voir spirituellement chaque maison juive en ce soir de Sédère. Cette coupe lui est symboliquement réservée.



# LES TROIS MATSOT

## l'aliment de la foi



Nos ancêtres manifestèrent la profondeur de leur foi quand ils suivirent Dieu dans le désert avec une si grande hâte qu'ils n'eurent même pas le temps de laisser lever la pâte qu'ils avaient préparée. Les trois Matsot représentent l'ensemble du peuple juif : les Cohen, les Lévi et le reste du peuple d'Israël. **Après s'être lavé les mains, on récite la bénédiction :**

**BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÈLÈ'H HAOLAME ACHÈRE  
KIDECHANOU BÉMITSVOTAV VÉTSIVANOU AL NÉTILAT YADAIM.**

Une fois les mains lavées, il faut consommer au moins **30 grammes de Matsa**, accoudé du côté gauche après avoir récité les bénédiction suivantes :

**BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÈLÈ'H HAOLAME  
HAMOTSI LE'HEM MINE HAARETS.**

*Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui fait sortir le pain de la terre.*

**BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÈLÈ'H HAOLAME ACHÈRE  
KIDECHANOU BÉMITSVOTAV VÉTSIVANOU AL A'HILATE MATSA.**

*Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonné de manger de la Matsa.*

# LES DERNIERS JOURS DE PESSA'H

DU MARDI 11 AU SOIR  
AU JEUDI 13 AVRIL AU SOIR

C'est le septième jour de Pessa'h que, il y a 3335 ans, la mer s'ouvrit devant les Juifs et que ceux-ci parvinrent définitivement à la liberté. En cette nuit (cette année, celle du mardi 11 au mercredi 12 avril), nous pouvons vivre un authentique éveil spirituel en n'allant pas dormir, étudiant jusqu'au matin la sagesse Divine, la Torah.

Le huitième jour de Pessa'h nous ouvre à une liberté encore plus grande, il est consacré à notre Délivrance finale par la venue de Machia'h. Alors que le jour se termine, une infinie conscience Divine se déverse sur le monde.

Suivant  
la coutume  
instaurée par le  
Baal Chem Tov, le



fondeur du 'hassidisme, Pessa'h se conclut par la « Séoudat Machia'h », le « banquet du Messie ». Ce repas, porté par l'esprit de la fête et la joie de la liberté, est constitué de Matsa et, comme aux premiers jours, de quatre coupes de vin (ou de jus de raisin). Il commence avant le coucher du soleil et il est la façon parfaite de dire spirituellement au revoir à la fête et d'ouvrir cœur et esprit à la conscience de la Délivrance prochaine.

La nuit marque la fin de Pessa'h. Attendez environ une heure pour donner le temps au rabbin de racheter votre 'Hamets ; vous pourrez alors le consommer autant que vous le désirez.

## LE EROUV TAVCHILINE

Le 2<sup>ème</sup> jour de Pessa'h tombe cette année un vendredi, et est immédiatement suivi du Chabbat, dernier jour de fête. Afin de pouvoir cuisiner vendredi pour le Chabbat, en utilisant uniquement un feu existant, une cérémonie particulière est nécessaire : le Erouv Tavchiline.

Elle doit être pratiquée mercredi 5 avril dans la journée, avant le début de la fête. Pour cela, on prend dans la main une Matsa et un plat cuisiné (un morceau de viande ou de poisson ou encore un œuf dur), qui seront ensuite consommés pendant le Chabbat, et on dit la bénédiction suivante.

**BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÉLÈ'H HAOLAME ACHÈRE KIDECHANOU BÉMITSVOTAV  
VÉTSIVANOU AL MITSVAT ÉROUV.**

**BÉDÈNE YÉHÉ CHARA LANA LAFOUYÉ OULVACHOULÉ OULÉATMOUNÉ OULÉADLOUKÉ CHÉRAGUA  
OULTAKANA OULMÉÉVAD KOL TSOR'HANA MIYOMA TAVA LECHABATA LANA OULE'HOL ISRAËL  
HADARIM BAÏR HAZOT.**

# LES INSTITUTIONS LOUBAVITCH - MARSEILLE



4e

## **Beth Habad 770**

Rav Avi Chayo  
53, bd de la Blancarde  
06 68 64 38 33  
abichayo@hotmail.com

5e

## **Beth Habad 5e - Etudiants**

Habad on Campus  
Rav Baroukh Bard  
7, rue Crillon  
07 83 52 08 38

6e

## **Beth Habad Marseille Centre 6e**

Rav Yossef Elgrishi  
22, rue S. Suffren  
06 52 23 77 41  
BHM6.fr

7e

## **Beth Habad Marseille 7e**

Rav Zalman Bitton  
155, corniche Kennedy  
06 65 22 60 12  
Habadmarseille7.com

8e

## **Beth 'Habad Marseille 8e**

71, Promenade Georges Pompidou  
Rav Eliahou Altabé  
06 11 600 305  
Bh8.fr

8e

## **École Haya Mouchka**

Centre Loubavitch Ahavat Hinam.  
18, rue Liandier  
Rav Yehouda Madar 06 34 40 15 56  
Rav Meir Attal 07 85 74 78 94  
Rav Mendy Cohen : 07 68 59 81 72  
École Haya Mouchka : 04 91 45 33 34

9e

## **Beth Habad Marseille 9e**

Rav Mendel Assouline  
32, rue Joseph Petronio  
06 64 88 25 04

9e SUD

## **Beth Habad 9e SUD**

Rav Chneur Assouline  
65, bd de la Concorde  
06 17 78 79 72

10e

## **Beth Habad 10e**

Rav Yossi Attal  
11, rue François Mauriac  
06 25 07 25 91

11e

## **Beth 'Habad 11e**

Rav Shneur Bueno  
(adresse postale : 59 boulevard  
Rabatau 13008)  
06 95 59 03 24

12e

## **Beth 'Habad Ohr Mena'hem**

Rav Emmanuel Taubenblatt  
57, av S. Julien  
06 25 70 32 12  
Mobile Mitsva - 06 30 88 71 31

13e

## **Beth Nahoum**

Rav Fitché Labkowski  
(Chaliah harachi)  
112, Bd Barry  
06 20 51 43 53

13e

## **École Maamar Mordekhai**

Rav Yossef Bitoun  
112, Bd Barry  
04 91 66 44 18

13e

## **Beth 'Habad Chateau Gombert**

Association Beya'had Marseille  
Rav Michael Rosenthal  
4, rue de Brus Marseille  
07 61 20 80 13

13e

## **Beth Loubavitch - Action Sociale**

Rav Gavriel Elgrishi  
65, rue Alphonse Daudet  
06 11 81 63 06

AUBAGNE

## **Beth Habad Ohr Yossef**

Rav Moshé Farouz  
Place Lucien Grimaud  
06 16 55 72 70

**La Matsa  
Chmoura**  
(faite à la main)



*"Pain de la foi et la guérison" (Zohar)*

**est disponible dans votre centre 'Habad le plus proche**

***Renseignez-vous***



Bénéficiez de **15% de remise**  
+ d'une **deuxième paire offerte**  
avec le code **"LA SIDRA"**

**VOTRE OPTICIEN  
A PLEINE VUE**

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE

37 Avenue Jules Cantini ⑥ / 35 Avenue du Prado ⑥  
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal foch ④



**37 Avenue Jules Cantini  
13006 Marseille  
04 91 29 39 25**

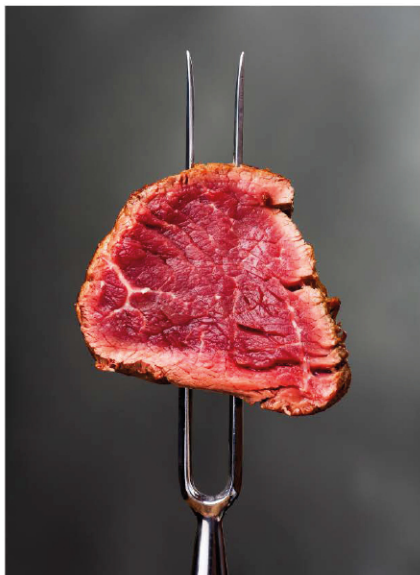
- 56 Rue de Rome - 13001 Marseille
- 13 Avenue Maréchal Foch - 13004 Marseille
- 35 Avenue du Prado - 13006 Marseille

**On vous accueille aussi**

- 205 Rue de Rome - 13006 Marseille
- 37 Avenue du Prado - 13006 Marseille
- 83 Bd du Redon - 13009 Marseille



# LE PLUS GRAND SUPERMARCHÉ CASHER DE LA RÉGION



COMMANDEZ EN LIGNE

[WWW.MONBOUCHER-GOURMET.COM](http://WWW.MONBOUCHER-GOURMET.COM)

87 BOULEVARD RABATEAU 13008 MARSEILLE



LIVRAISON À  
DOMICILE



# Séders Communautaires

Mercredi 5 et jeudi 6 Avril

**Avec le Beth Habad**  
**Marseille 9<sup>ème</sup>**

32, rue Joseph Petronio  
13009 Marseille

Rés. : Rav Mendel Assouline  
06.64.88.25.04

**Avec le Beth Habad**  
**Marseille 6<sup>ème</sup>**

Rés. : Rav Yossef Elgrishi  
06.52.23.77.41